

Audition de Mgr Laurent ULRICH, archevêque de Lille

Jeudi 4 mars 2021
Par visioconférence

L'audition débute à 14 heures.

M. Jean-Marc Sauv , pr sident de la commission. Je souhaite la bienvenue   Mgr Laurent Ulrich qui a accept  de r pondre aux questions que nous lui avons adress es. Je vous donne la parole, apr s quoi nous aurons un  change avec les membres pr sents par visioconf rence.

Mgr Laurent Ulrich : Vos questions sont substantielles et supposent un long propos liminaire, tant il y a de mati re.

Je vais commencer, comme vous m'y invitez, par  voquer la mani re dont mon parcours m'a amen     tre confront    la question des violences sexuelles. Je n'y ai pas  t  sensibilis  dans ma formation, car on ne parlait pas de ces sujets ouvertement il y a 40 ans. C'est dans mon minist re que j'y ai  t  confront . Lorsque j' tais vicaire g n ral   Dijon, il y a 25 ans, j'ai eu   conna tre d'un cas de pr tre condamn . Cela a amorc  le d but de ma r flexion sur le secret de la confession, d nonc  par certains comme permettant de couvrir de tels faits. Cela a  t  le point de d part. Je suis devenu  v que en septembre 2000 et la premi re assembl e g n rale   laquelle j'ai particip , en novembre, a trait  de l'accusation contre Mgr Pican dans l'affaire Bissey. J'en suis sorti en me disant *in petto* que s'il arrivait quelque chose dans mon dioc se, je prenais l'engagement de signaler les faits. J'ai distribu  largement le livret de pr vention publi  par la CEF, dont se sont empar es de nombreuses personnes, y compris hors l' glise, par exemple dans l' ducation nationale. Il y avait un vrai d ficit d'information et de formation.

J'ai connu une affaire difficile en Savoie, en 2003, qui a conduit   une condamnation de 12-15 ans d'un pr tre qui  tait vicaire  piscopal. J'ai d  accompagner un jeune pr tre victime de cet homme lorsqu'il  tait s minariste, l'assurant de mon soutien. J'ai compris que des pr tres de mon dioc se  taient  tonn s du parti que je prenais, en soutenant un pr tre se disant victime de mon vicaire. Je n'ai pas renonc . J'ai aussi r fl chi sur deux questions : le silence des victimes et le clivage int rieur de la personnalit  qui pratique ces gestes criminels et peut d s le lendemain  tre oublieux de ce qui s'est pass .

L' tape suivante a  t  le durcissement des mesures prises en 2010 par Rome, notamment l'obligation d'en r f rer   la Congr gation pour la doctrine de la Foi. J'ai dit aux pr tres et  ducateurs de tout faire pour ne jamais  tre seuls avec un jeune dans une pi ce ferm e. On m'a critiqu  pour cela, me qualifiant de soupconneux. Mais nous sommes dans une  poque soupconneuse... alors il faut en tenir compte. L'aggravation des ann es 2013 et suivantes par des r v lations tr s nombreuses et l'affaire Preynat m'ont conduit   souhaiter recevoir toutes les victimes qui demanderaient   me rencontrer. Dans mon dioc se de Lille, j'en ai re u une vingtaine dans les trois   quatre ans qui ont suivi. J'ai  t  marqu  par le livre d'Isabelle de Gaulmyn, *Histoire d'un silence*, sur l'affaire Preynat   Lyon. Enfin, dans ces deux   trois derni res ann es, j'ai men  une r flexion profonde sur la responsabilit . Vous le voyez, ces affaires sont un champ immense de d couverte, lente, progressive. On ne d couvre pas tout cela tout d'un coup.

En deuxi me lieu, vous me demandez ma perception de la gravit  de la crise. Je ne sais pas faire une gradation par rapport aux crises pass es. Cela s'appr cie au regard des remous suscit s, qui sont loin d' tre termin s. Mais cette gravit  et ces remous sont li s aussi aux transformations de notre  poque, qui marque un d calage entre les soci t s s cularis es et le message eccl sial ou la fa on dont l' glise

s'en acquitte. La gravité... je n'oublierai jamais que le cardinal Billé a déclaré en 2000, en substance : « *Quand cela vient de prêtres, c'est une double trahison* ». Non seulement envers les jeunes victimes, mais aussi envers l'enseignement de l'Église. La gravité se mesure à la violence de cette contradiction.

Quelles sont, interrogez-vous, les raisons propres à l'Église de ce phénomène ? Je les vois dans la puissance passée d'une institution qui détenait de nombreux leviers dans la société, dont l'éducation et les internats. Dans les autres pays connaissant des scandales, les institutions, notamment les internats, étaient aussi nombreux. Cela aidait à cacher les choses. Je crois aussi que dans la tradition éducative, la peur de la mixité a beaucoup joué. Et l'on craignait aussi énormément dans l'Église les relations homosexuelles. Considérait-on que pour les éviter entre adultes, les relations avec les enfants n'étaient pas si graves ?

Vous évoquez l'hypothèse d'un discours théologique dévoyé... notamment quand on lit ce que faisaient les frères Philippe. C'était assez rare. Ce qui était moins rare, c'était les justifications spirituelles : « *Je croyais faire du bien à cet enfant isolé, mal aimé dans sa famille...* ». Le discours spirituel m'a paru fréquent dans ces affaires, mais pas le discours théologique organisé comme chez les frères Philippe.

Par ailleurs, vous évoquez la gradation des facteurs établie par le père Stéphane Joulain (célibat, accès aux enfants, autorité). Je pense qu'il faut mettre en premier la relation d'autorité et le sentiment d'impunité qui en découle. Ce n'est pas tant le célibat que la capacité à gérer les pulsions, en y étant formé, qui compte. Les formations d'autrefois ne rendaient pas sensible à cet aspect de gestion des pulsions sexuelles. Les prêtres n'étaient pas les seuls à ne pas être très informés ; cela concernait toute la société.

Le cléricalisme, que vous mentionnez dans votre questionnaire, engendre les abus d'autorité. La question du pouvoir est partout et toujours décisive. Elle se présente dans l'Église par la conception selon laquelle le témoignage sera plus fort s'il est uniforme. C'est une tentation permanente dans l'Église et c'est écrit dans l'Évangile. La question du pouvoir est toujours décisive et difficile dans la pratique. Les écrits de Matthieu se terminent par « *Celui qui veut devenir grand sera votre serviteur* », mais on peut aussi se cacher derrière cette position pour se rendre indispensable et acquérir du pouvoir. Deuxièmement, j'espère que l'Église peut être une société dans laquelle on puisse laisser s'exercer le jeu des contestations mutuelles. Je pense qu'une partie des dérives constatées vient du fait que, dans l'Église, il n'y avait que les prêtres pour assumer tout le pouvoir et toute l'autorité. On doit pouvoir assumer qu'il y ait de la place pour des positions différentes dans l'Église : prêtres, diacres, laïcs bénévoles et à lettre de mission, laïcs consacrés, religieux... J'espère que cette diversité peut s'exprimer. Lutter contre le cléricalisme, c'est accepter cela.

Vous me demandez en suite d'évoquer les mesures mises en place dans le diocèse dont j'ai la charge. Mon conseil pastoral diocésain est un lieu pour mettre en lumière les actions entreprises. J'ai tenu, comme vous le rappelez, une réunion spécifique en mai 2019. Moi-même j'ai procédé à plusieurs signalements aux procureurs de la République dans mes fonctions d'évêque, en Savoie et à Lille. Quand un prêtre est interpellé, je lui interdis d'exercer tout ministère public. J'avais aussi demandé aux supérieurs de séminaire de prévoir des moments de formation dédiés à ces sujets. Il y avait ainsi, chaque année, une session du séminaire. J'ai aussi renouvelé mes conseils de prudence à tous les adultes ayant des responsabilités auprès de jeunes. Nous avons aussi une convention avec l'URSAVS (Unité régionale de soins des auteurs de violence sexuelle) du CHU de Lille pour le suivi des victimes et des auteurs. Ces mesures ont été rendues visibles dans le cadre du conseil pastoral et décrites à la presse locale, qui les a très bien accueillies. Depuis ce conseil pastoral diocésain de mai 2019, il y en a eu un autre sur la gouvernance de l'Église, duquel est issue la lettre pastorale de mars 2020 que vous avez lue. Il y a encore des demandes. Hier soir, une victime a demandé une audition. Nous sommes pris, évêques et vicaires généraux, comme des répondants directs. Maintenant, nous sommes crus, écoutés, attendus par les victimes.

Vous évoquez aussi le droit canonique. Je dois avouer que je suis à l'aise avec le fait que lorsqu'une procédure judiciaire commence, alors les procédures canoniques sont suspendues. Cela signifie que nous ne voulons pas nous faire justice nous-mêmes. Mais je trouve que le rapport nécessaire à Rome, demandé depuis 2002 et augmenté en 2010, a des inconvénients : il encombre les bureaux romains qui réagissent lentement, cela donne le sentiment que les évêques ne peuvent pas faire, cela reporte tout sur le pape, les procédures romaines ne sont pas toujours très claires et d'une logique lisible. Par exemple, Rome ne sait pas toujours s'il faut une procédure pénale judiciaire ou administrative. On obtient parfois la levée de la prescription, parfois non, sans savoir pourquoi. L'official de Lille s'est intéressé aux questions pénales, donc j'ai pu compter sur lui. En général, les officialités sont occupées par les affaires matrimoniales. Il y a peu d'officialités qualifiées dans le domaine pénal. Je plaide par conséquent pour un tribunal pénal unique de l'Église catholique française. La difficulté sera de trouver du personnel. Selon la procédure actuelle, il faudrait aussi que, parmi les trois juges, il y ait un prêtre mais cela sera de plus en plus difficile.

Le suivi et l'accompagnement des auteurs de crimes, c'est un point difficile. Beaucoup, une fois la plainte déposée ou la décision de justice rendue, se détournent de nous et ne tiennent pas à rester en contact avec l'Église pour diverses raisons (honte, rejet). C'est le point le plus difficile. Les relations avec les victimes sont douloureuses, mais c'est aussi difficile avec les prêtres agresseurs.

Vous souhaitez aussi savoir ce que j'attends de la CIASE. Je voudrais que son rapport soit tourné vers l'avenir et fasse des préconisations dont nous pourrions nous saisir pour les convertir en propositions actives.

Quant à notre responsabilité en tant qu'institution, sur laquelle vous m'interrogez également, il faut au moins permettre que les victimes ne soient pas face à des murs, face au mutisme, mais puissent trouver de l'aide. C'est ainsi qu'en tant que répondant, je prends en charge cette responsabilité, y compris pour le passé. Mais où s'arrête la responsabilité ? Quand les auteurs sont morts, peut-on endosser ces crimes ? C'est difficile. Et avons-nous les moyens de porter un jugement sur des faits parfois anciens ? Nous recevons les témoignages, nous les prenons pour vrais et nous essayons de répondre.

J'ai correspondu pendant plusieurs mois avec une personne qui me demandait de faire des recherches dans les archives sur un prêtre. Cela m'a conduit à avoir des échanges avec d'autres diocèses pour retracer le parcours de ce prêtre. À la fin, je n'ai rien pu trouver, ni communiquer quoi que ce soit à la victime, mais nous avons clos notre relation en paix. Elle m'a dit qu'elle voyait bien que je ne pouvais rien lui dire faute d'éléments, mais que le seul fait de voir que je cherchais l'apaisait.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Combien de prêtres en activité y a-t-il dans le diocèse de Lille ?

Mgr Laurent Ulrich. Environ 250 prêtres diocésains vivants, auxquels s'ajoutent une trentaine de prêtres religieux ou d'autres diocèses qui sont résidents dans mon diocèse. Cela fait 120 prêtres en activité.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Quel est le nombre d'ordinations dans le diocèse ces dernières années ?

Mgr Laurent Ulrich. Depuis 13 ans, j'ai ordonné une quarantaine de prêtres, dont 25 pour le diocèse.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Dans quelles conditions la décision d'ordonner et d'incardiner se prend-elle, sous quelles garanties, avec quels éclairages ?

Mgr Laurent Ulrich. L'avis du conseil du séminaire est extrêmement important. Je le prends comme un discernement quasi abouti. Cet avis est complété de celui que je demande à mon conseil épiscopal. Ces avis sont accompagnés de témoignages locaux : on a des retours de personnes ayant accompagné les jeunes dans les paroisses où ils ont accompli leurs stages. Sur le nombre de jeunes que j'ai vus passer à Lille, il y a un certain nombre qui ont été dissuadés au cours de leur formation. C'était la

plupart du temps pour des raisons liées aux aptitudes relationnelles. Le temps de la formation permet à des jeunes, non pas d'être renvoyés, mais de comprendre qu'ils n'étaient pas faits pour cela.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Une chose me frappe : des séminaristes en formation, qui sont dissuadés de poursuivre dans la voie du sacerdoce, peuvent aller s'adresser à d'autres évêques et s'inscrire dans d'autres séminaires. On découvre une itinérance de cette nature, qui peut aller au-delà de deux lieux et deux tentatives. Toutes les raisons de refus d'ordination ne relèvent pas de la sexualité. Mais cela peut interroger. Y a-t-il concurrence et surenchère entre évêques ? Certains ordonnent de façon systématique. Et là, je parle des années 2010, 2020.

Mgr Laurent Ulrich. Oui, je pense que vous avez raison. Rome dit qu'il n'est pas acceptable qu'un évêque repêche un candidat sans demander des informations à un évêque d'un diocèse où le candidat avait été refusé. C'est une mauvaise action que celle que vous décrivez, et cela ne devrait pas se faire.

Alain Cordier, membre de la commission. J'ai deux questions. Dans vos enseignements, le catéchisme de l'Église catholique est-il une référence ? Avez-vous le sentiment que les petites ouvertures envers des laïcs et les femmes dans l'Église vont se développer, en vue de promouvoir la diversité des situations et des points de vue ?

Mgr Laurent Ulrich. C'est moi qui ai sollicité sœur Nathalie Becquart pour être Directrice du Service national de la pastorale des jeunes et des vocations à la Conférence des évêques de France, lorsque j'étais vice-président de la CEF. Je suis donc très heureux de sa nomination par le pape comme sous-secrétaire du synode des évêques. J'espère que l'avenir ira dans le sens que vous dites. Je crois que cette nomination et la concordance avec le *motu proprio* du pape permettant de nommer des laïcs à la tête de dicastères indiquent une volonté forte. Il faut que le droit canonique ouvre ces possibilités. J'avais souhaité que le conseil du séminaire de Lille intègre deux laïcs (un homme et une femme). L'autorité du pape a l'avantage de faire avancer des sujets ne faisant pas l'unanimité. De même pour le catéchisme. Le pape a fait en son temps avancer progressivement le refus par l'Église de la peine de mort. Il est maintenant écrit dans le catéchisme qu'elle ne se justifie pas.

Ce catéchisme, je le prends pour une traduction contemporaine de ce que l'Évangile nous dit. Instauré au concile de Trente, il a été très évolutif. La nouvelle édition à partir de 1992 permet d'acter des avancées dans la façon dont l'Église évoque son corpus doctrinal.

M. Alain Cordier. Nous avons été frappés, à sa lecture attentive, par la confusion engendrée par le placement de l'ensemble des sujets liés à la sexualité sous le sixième commandement. Par ailleurs, l'usage qui est fait de ce catéchisme semble très variable d'une personne à l'autre.

Mgr Laurent Ulrich. Ma référence ultime, c'est l'Évangile. Le catéchisme est un ouvrage sérieux, un élément de la discussion pour l'expression de l'Église dans son époque.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. C'est le corpus des énoncés de la foi et non une propédeutique de la foi.

Mgr Laurent Ulrich. Il acte un moment du dialogue, de la révélation de l'Église à une époque. C'est important mais cela ne doit pas être figé.

M. Joël Molinario, membre de la commission. Pouvez-vous nous en dire plus sur la formation des séminaristes en matière de sexualité ?

Mgr Laurent Ulrich. Je n'ai plus le contenu en tête précisément. Le supérieur du séminaire, qui est aujourd'hui évêque de Saint-Claude dans le Jura, était très agile face aux besoins du moment. Il voyait bien que le sujet émergeait et était difficile et qu'il fallait l'arrimer à l'actualité. Il façonnait son contenu chaque année. Je vous suggère de l'interroger directement.

M. Joël Molinario. Y a-t-il d'autres structures de formation sur le sujet ?

Mgr Laurent Ulrich. Dans les années récentes, nous avons organisé des journées de formation pour

l'ensemble des agents pastoraux, avec l'URSAVS. C'est un travail permanent avec eux. Les journées de formation étaient destinées à tous les intervenants dans l'Église.

M. Sadek Beloucif, membre de la commission. Vous avez reçu, nous avez-vous dit, une vingtaine de victimes en 3-4 ans après l'affaire Preynat. Comment avez-vous géré cela au plan personnel ? Quels enseignements en tirer pour l'institution ecclésiale et le fonctionnement de la cellule d'écoute ?

Mgr Laurent Ulrich. Je me suis préparé lentement à « encaisser » une telle charge émotionnelle. La première fois, je n'étais pas évêque. Mon évêque était très mal à l'aise devant ces questions, qui le surprenaient. J'ai partagé cette émotion qu'il avait. C'était en 1996. Peu à peu, j'ai senti les choses changer en moi. En 2000, j'ai décidé que je n'hésiterais pas à aller voir un procureur. Le cas rencontré en Savoie en 2003 m'a fortement perturbé. Le prêtre mis en cause, je vous l'ai dit, était mon vicaire épiscopal. Cela m'a choqué. Certaines victimes étaient venues me voir et je leur avais dit d'aller s'adresser au procureur sous quinze jours, faute de quoi je le ferais à leur place. J'étais prêt à accueillir les victimes, tant je voyais les dégâts que les abus causaient. Je ne pouvais pas rester du côté du prêtre auteur d'abus, au seul motif qu'il était de mon diocèse. Les victimes étaient aussi de mon diocèse ! Je ne crois pas que les personnes venues me voir étaient des victimes ; elles étaient témoins. Peu à peu, je me suis donc trouvé prêt à écouter des victimes. Qu'est-ce que cela a produit chez moi ? Ce qui m'a décidé, c'est de réaliser que je suis plus mal à l'aise intérieurement de rester à distance de ces personnes que de les rencontrer. Elles ont souffert, elles souffrent encore. Certaines personnes ont besoin de revenir ; d'autres sont consolées par l'écoute. Je suis davantage dans l'accomplissement de ma vocation en les écoutant qu'en me fermant les oreilles. C'est une vraie façon d'exercer ma responsabilité que d'acter que ce sont des gestes mauvais et destructeurs. Sans me reconnaître coupable, je me reconnais un devoir de répondre.

M. Sadek Beloucif. Cette attention est-elle partagée ? Sinon, comment la faire progresser ?

Mgr Laurent Ulrich. En Savoie, j'ai cheminé avec le jeune prêtre victime pour qu'il se porte partie civile. Cela a duré deux ans. C'est quand il s'est manifesté au procès, qu'on l'a vu à la télévision régionale, que les gens de la région ont compris. D'autres prêtres ont pensé que je jouais contre les prêtres. Or une des victimes était un prêtre ! S'il y avait de nouveau une affaire de ce type, je ne rencontrerais plus une telle réaction et ma position serait davantage partagée qu'à l'époque.

Sur les cellules diocésaines : il y a l'URSAVS et, localement, mon vicaire général, une laïque mère de famille et infirmière, et une religieuse de tradition ignatienne portée sur l'écoute et le discernement. Ils s'accordent à dire qu'il n'est pas bon que l'évêque soit le seul témoin. Mais les victimes demandent très souvent à être écoutées par l'évêque.

M. Alain Cordier. Vous avez évoqué des attitudes différentes de vos confrères, notamment sur les ordinations. Vous avez évoqué votre réflexion personnelle sur la responsabilité. L'ensemble des évêques est-il dans le même cheminement que vous sur ce sujet ?

Mgr Laurent Ulrich. Nous avons tenu une assemblée plénière extraordinaire de la CEF sur ce sujet la semaine dernière. Je crois que nous sommes responsables du présent et de l'avenir. Nous héritons du passé, avec ses heurs et ses malheurs. Faire un diagnostic précis est difficile. J'ai plusieurs fois dit en assemblée que nous ne pouvions pas porter des jugements de nature judiciaire sur des actes hors de portée d'enquête. Ce n'est par ailleurs pas à nous de le faire dans un État de droit, si la justice civile elle-même ne le fait pas. Je veux bien répondre pour que la victime ait un interlocuteur, mais au titre d'une responsabilité consistant à panser les blessures. Il serait rare que l'on trouve l'unanimité sur ce sujet ; mais l'assemblée de la semaine dernière a permis de faire converger un peu plus les points de vue. Nous avons travaillé en petits groupes et nous avons progressé. Il y a eu un chemin de convergence. Cette recherche commune était forte et positive.

L'un de mes confrères me racontait qu'en cherchant dans les archives de son diocèse, il avait trouvé un acte d'autorité d'un évêque des années 60-70 à l'encontre d'un prêtre fautif et que cet acte était

accompagné d'une note spécifiant la consultation d'un magistrat, d'un psychiatre... conduisant à la décision de l'évêque. J'ai trouvé très heureux que l'évêque n'ait pas caché le sujet, mais ait pris conscience des choses au point de consulter des experts.

M. Sadek Beloucif. Comment apprécier la question de la responsabilité systémique ? Je vous rejoins sur l'aspect pécuniaire, cela n'est pas possible, car cela reviendrait à faire porter au présent la responsabilité des fautes passées. Mais indépendamment du cléricalisme, comment faire évoluer les choses pour que l'institution ne laisse plus de place aux abus ?

Mgr Laurent Ulrich. Il me semble que la réponse donnée aujourd'hui en nous souciant de cela, par la création d'une Commission indépendante, la vôtre, est un signal fort. Sur la responsabilité de l'institution à l'égard du passé, j'ai l'impression que l'Église aurait dû s'affranchir davantage des contextes sociaux. Mais il se trouve qu'elle a fait comme on faisait alors dans les familles, la justice, l'armée. Des confrères ont découvert dans les archives de leur diocèse, au moins par deux fois, dans deux diocèses d'ailleurs éloignés, des courriers de procureurs disant à des évêques de déplacer un prêtre sur qui des bruits couraient, sans quoi ils seraient poursuivis. Le caractère systémique dépasse donc largement l'Église. Cela s'explique par la domination induite par le fait d'être aux manettes de tant d'institutions de la société. L'Église aurait dû être plus prophétique sur ces sujets, plus courageuse.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Est-ce que l'on ne vous demande pas trop de choses à vous évêques, en matière de responsabilité ? Moi-même, dans le civil, j'aurais été incapable de conjuguer tous les rôles que vous exercez. À tel point que vos prêtres demandent de quel côté vous êtes dans l'affaire de Chambéry. Pourquoi n'y aurait-il pas, à côté de l'évêque, un régulateur qui pourrait jouer un rôle de procureur, avec un peu de distance ?

Autre question, en revenant sur le sujet de la responsabilité : pour ce qui est du passé, il est clair qu'aucune justice ne peut se prononcer sur des responsabilités individuelles. Il n'en demeure pas moins que des évêques ont appelé au sacerdoce des personnes qui n'auraient pas dû l'être, qui n'ont pas été suffisamment accompagnées – comme dans d'autres institutions. Il se trouve qu'aujourd'hui, à l'aune des perceptions dominantes, l'Église n'a pas été plus ou moins performante que d'autres. Il me paraît cependant important de reconnaître que sur le plan collectif, institutionnel, il y a eu des erreurs. Si je le dis, c'est que je le crois personnellement, sans engager la Commission, et aussi parce qu'une commission gouvernementale va creuser le même sujet pour toutes les institutions. L'État, comme au demeurant toute personne publique, est civilement responsable de tous les dommages commis en relation avec le service. Ainsi, un enseignant engage la responsabilité de l'Éducation nationale s'il commet des méfaits avec des jeunes que son métier lui a permis de rencontrer. La commission gouvernementale ne pourra pas ne pas le dire, nonobstant la prescription. De toute façon, cela sera dit des autres institutions qui ont montré des incapacités et des impuissances à répondre de manière adéquate aux problèmes rencontrés.

Mgr Laurent Ulrich. Je crois, au terme de l'assemblée de la semaine dernière, que l'on s'achemine vers quelque chose de cette nature. Ce n'est pas la culpabilité de l'ensemble des évêques, mais une reconnaissance de responsabilité de choses qui ne se sont pas bien passées. Tout comme Jacques Chirac a reconnu la responsabilité de l'État dans son discours du Vel d'Hiv en 1995. Reconnaître les erreurs, les insuffisances, la solidarité avec le passé, c'est possible, il me semble, sans engager des responsabilités individuelles. Mais quand on évoque des responsabilités financières, on ne rencontre que des chrétiens qui refusent de donner sur ce sujet. Ils nous disent de vendre des biens. Or ce sont les biens des croyants, constitués par leurs dons pour l'exercice de la mission ecclésiale.

Sur le ministère épiscopal, oui, nous sommes dans des rôles variés et parfois paradoxaux. Les prêtres me disent que l'on nous appelle « père », « monseigneur », et que nous sommes « frères ». Il faut tenir compte du langage symbolique. Ce n'est pas simple, c'est parfois difficile à porter, mais je ne sais que dire de plus. Nos officialités n'ont été habituées, depuis longtemps, qu'à travailler sur les causes matrimoniales de nullité du consentement. Elles avaient oublié le droit pénal dans l'Église, qui existe

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

bien, comme dans toute société constituée. Il faut plaider pour un tribunal pénal ecclésiastique national. Cela permettrait d'instruire des affaires avec compétence et d'éloigner de chaque évêque le poids que représentent ces accusations.

M. le Président Jean-Marc Sauvé. Je vous remercie de votre présentation et de vos réponses sincères. Nous avons bien compris la manière dont vous appréhendez ces drames et la distinction entre le présent, l'avenir et le passé, tout en projetant un regard solidaire sur ce qui est advenu.

L'audition s'achève à 16 heures.